

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VAE NEUF

La commune de Brides-les-Bains propose une aide à hauteur de 200 € pour toute acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) neuf. Cette mesure se terminera le 31 décembre 2020 et concerne les bridois (particuliers) qui résident à l'année à Brides-les-Bains.

Il est à préciser que cette demande doit être effectuée par une personne majeure (une seule demande par personne), que le VAE ne doit pas être destiné à un usage commercial et que le bénéficiaire s'engage à le conserver pendant une durée de 3 ans.

Enfin, pour pouvoir bénéficier des 200 €, il faut notamment remettre à l'accueil de la Mairie :

- \* une copie de la facture d'achat du vélo électrique neuf.
- \* une copie du certificat d'homologation VAE.
- \* un justificatif de domicile récent (quittance loyer, facture EDF, un avis d'imposition, ...).
- \* un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- \* et, ce formulaire de demande d'aide.

### LE DEMANDEUR

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Téléphone .....

Mail .....

J'atteste sur l'honneur que le VAE neuf ne sera pas utilisé à des fins commerciales et qu'il sera conservé au moins pendant 3 ans.

Date ..... Signature

Après acceptation de votre dossier, 200 € vous seront crédités sur votre compte bancaire.

